

<b>Zeitschrift:</b>	Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
<b>Herausgeber:</b>	Université de Lausanne, Faculté des lettres
<b>Band:</b>	7 (1964)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Histoire des doctrines politiques : essai de définition
<b>Autor:</b>	Aguet, Jean-Pierre
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-869882">https://doi.org/10.5169/seals-869882</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## HISTOIRE DES DOCTRINES POLITIQUES : ESSAI DE DÉFINITION<sup>1</sup>

« Le discours n'est pas, à nos yeux, un obstacle à l'action ; c'en est un, au contraire, de ne pas s'être d'abord éclairé par le discours avant d'aborder l'action à mener... »<sup>2</sup>. Ces phrases que Thucydide fait prononcer par Périclès dans le fameux discours aux morts d'Athènes nous fourniront une entrée en matière précise.

Parmi les rites académiques qui jalonnent la vie universitaire, la leçon inaugurale est, sans doute, celui qui comporte à la fois la part la plus grande, de par les règles mêmes du genre, de ce que nous appellerons, insolemment peut-être, un jeu, et l'occasion la plus favorable de mettre les choses au point avec netteté. Alors que, dans une soutenance de thèse, le candidat se trouve réduit à la défensive, obligé qu'il est de s'en tenir avec énergie aux positions qu'il a adoptées dans un premier « chef-d'œuvre » scientifique soumis au jugement des maîtres, dans une leçon inaugurale, celui qui s'y trouve astreint est autorisé, sinon provoqué, à la fois à l'offensive et à la défensive, surtout quand il s'agit de préciser les positions fondamentales, de fixer les orientations dominantes — méthodologiques, intellectuelles, pédagogiques — bref, de déterminer les objectifs principaux d'une discipline relativement nouvelle, qui a encore à s'imposer et dont il faut dégager les perspectives d'avenir. Le jeu académique peut alors perdre ses allures formelles, sinon gratuites, pour prendre une signification plus valable, ce que nous allons tenter de prouver avec cet essai de définition de l'histoire des doctrines politiques.

En effet, dans la ligne du principe énoncé par Thucydide, cette leçon inaugurale peut prendre l'allure d'un λόγος avant l'ἐργον, d'un discours avant l'action à mener, de la réflexion exprimée à haute voix avant l'enseignement à donner.

---

<sup>1</sup> Leçon inaugurale prononcée le 30 octobre 1963, à l'Ecole des Sciences sociales et politiques, par M. Jean-Pierre Aguet, chargé de cours de l'histoire des doctrines politiques.

<sup>2</sup> Thucydide, *La Guerre du Péloponèse*, livre II, XL, 2.

### *Profil d'une discipline scientifique*

Enoncé comme « histoire des doctrines politiques » ou comme « histoire des idées politiques » suivant les programmes universitaires, la discipline que nous jugeons nécessaire d'élucider, sinon de défendre, vu sa nouveauté, figure en bonne place dans le *syllabus* dressé par l'Association internationale de science politique, il y a une quinzaine d'années, *syllabus* qui, rappelons-le, avait pour but de recenser et de grouper systématiquement les diverses branches d'enseignement nécessaires à la formation universitaire en science politique<sup>1</sup>.

Certes, l'histoire des doctrines politiques est beaucoup plus ancienne. Elle est même apparue, dans certaines universités, bien avant qu'il soit question d'enseigner la science politique et ses disciplines auxiliaires. Elle est aussi apparue, seule, là où l'on n'avait pas l'intention de pousser loin les études de science politique, comme une sorte d'alibi scientifique. En fait, soyons précis, notre discipline a eu pour premier et plus ancien patronage, celui de la philosophie.

L'étude des doctrines politiques prenait place alors dans le secteur de la morale, plus précisément de la morale pratique, de l'éthique, et se situait aux lisières mêmes du domaine philosophique, étant donné la pénétration de la réflexion philosophique dans le domaine politique, l'aspect historique passant alors nettement au second plan. Etude malaisée pour le philosophe d'ailleurs, comme le souligne M. Pierre Mesnard qui écrit que, « de tous les domaines où la philosophie exerce avec assurance son droit de regard, la politique est certes celui où il se sent le moins à l'aise... ». La politique offrait, en effet, une résistance à l'exercice de la méthode de réflexion du philosophe, en raison de son côté trop concret, trop peu favorable — et je cite à nouveau M. Mesnard — « à l'euphorie de sa dialectique... ». La politique exige d'être observée avec acuité pour être comprise, « œuvre lassante et subalterne pour un dialecticien prêt à l'envol... »<sup>2</sup>.

Dès lors, pourquoi s'étonner que l'histoire des doctrines politiques se soit progressivement acquis droit de cité, autonomie dans l'univers scientifique en se dégageant de l'emprise de la philosophie morale, dès l'ère du positivisme, comme nombre d'autres sciences. Symptomatique nous paraît à ce titre la parution en 1859 sous sa forme

---

<sup>1</sup> Cf. *The University Teaching of Social Sciences. Political Science. A Report prepared by William A. Robson on behalf of the International Political Science Association. UNESCO, (1954)*, p. 183.

<sup>2</sup> Ces trois citations sont extraites de l'ouvrage de M. Pierre Mesnard, *L'Essor de la philosophie politique au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, J. Vrin, 2<sup>e</sup> éd., 1951, p. 1.

première, de l'ouvrage demeuré fameux et utile de Paul Janet, *Histoire de la science politique dans ses relations avec la morale*. Né à l'époque de l'essor du positivisme dont il subit l'impulsion, conçu sous le choc des événements de 1848, comme tant d'autres œuvres politiques, ce livre-charnière donne dans son titre même, plus encore dans son contenu, l'indice de l'apparition d'une nouvelle méthodologie appliquée au donné politique en se distançant de la discipline philosophique.

Il est vrai que, depuis ce temps, l'histoire des doctrines politiques s'est développée à un rythme assez lent, ne manifestant qu'assez faiblement sa vocation à l'explication positive. Ce n'est finalement que dans des décennies proches que sont apparues des études scientifiques, qu'ont été dispensés des enseignements universitaires, concrétisant réellement la volonté des chercheurs de travailler à constituer une discipline autonome<sup>1</sup>.

Mais il convient de noter qu'à observer les conditions de développement de l'histoire des doctrines politiques et celle de la formulation de la philosophie politique parallèlement, certains esprits ont été jusqu'à soutenir que la recherche positive avait progressé et progressait en raison inverse du développement de la philosophie politique qui est l'objet même de son étude. A suivre ce raisonnement, on assisterait ainsi, notamment depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à la disparition progressive de toute forme de réflexion théorique sur la politique, ce qui, à la limite, devrait avoir pour conséquence de résERVER à l'histoire des doctrines politiques un donné fini, faute de la formulation de doctrines nouvelles. C'est là un raisonnement des plus discutables, car il néglige deux facteurs : l'un d'évidence, à savoir qu'il existe toujours des esprits pour construire, selon la méthode réflexive de la philosophie, de nouveaux systèmes de pensée à partir du donné politique, la réfutation se trouvant dès lors concrétisée dans les ouvrages importants publiés notamment par MM. Jacques Maritain, Eric Weil, Bertrand de Jouvenel, Léo Strauss, Eric Voegelin, pour ne citer que les principaux ; l'autre, moins visible, c'est-à-dire le caractère d'ambiguïté qui marque notre discipline, étant donné l'objet d'étude qui est le sien et le mode d'appréhension qu'elle postule, objet d'étude de

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos le manuel, destiné aux étudiants des facultés de droit des universités françaises : J. Touchard, avec la collaboration de L. Bodin, P. Jeannin, G. Lavau et J. Sirinelli, *Histoire des idées politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2 vol. ; tome I<sup>er</sup> : *Des Origines au XVIII<sup>e</sup> siècle* ; 1<sup>re</sup> édition, 1959 ; 2<sup>e</sup> édition, 1963 ; tome II<sup>e</sup> : *Du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, 1<sup>re</sup> édition, 1959 ; 2<sup>e</sup> édition, 1962.

nature philosophique, mode d'appréhension historique. Il est certain en effet que, si l'histoire des doctrines politiques a progressé aux fins de se constituer en discipline autonome, le patronage ancien de la philosophie n'a pas cessé pour autant d'exercer ses effets. De cette ambiguïté, il faut prendre conscience, et l'un des objectifs de cet exposé sera de tenter de l'élucider, vu son importance.

### *Esquisse de plan*

Au début d'un tel essai de définition, il est logique d'interroger les termes mêmes qui constituent la dénomination de la discipline intellectuelle en question, à savoir *histoire* - des *doctrines* - *politiques*. Trois termes qui mettent en cause trois ordres de problèmes, trois types d'orientations intellectuelles : la pratique de la recherche historique ; un objet d'étude de nature philosophique ; la connaissance de la politique.

Avec *histoire*, est suggéré un certain mode d'appréhension des choses humaines, perçues dans leurs dimensions temporelles, comme passées ; mode d'appréhension qui postule un type d'attitude psychologique, l'emploi de méthodes relativement précises, des visées hypothétiques déterminées.

Avec la notion de *doctrine*, se trouve suggérée une forme de communication de maître à disciple d'un ensemble de notions, d'un système de pensée interprétant de façon théorique, abstraite, la réalité et présentant cette interprétation comme vraie, sinon absolue. On se trouve ainsi face à une notion qui relève du domaine de la philosophie, plus précisément de la philosophie politique, en considérant comme un tout la formule *doctrine politique*.

Cette dernière épithète — *politique* — délimite de façon relativement nette un domaine d'étude, un certain ordre de questions portant notamment sur les structures d'autorité, les rapports de forces, les mécanismes de décisions, le fonctionnement des institutions dans les collectivités humaines qui se sont dotées d'organismes gouvernementaux destinés à les diriger.

Trois orientations intellectuelles qui contribuent ainsi à donner corps à l'une de ces disciplines-carrefours, devenues si fréquentes dans le développement de la recherche scientifique contemporaine. Il apparaît dès lors essentiel de chercher à déterminer la valeur de ces éléments, pris individuellement ou dans leurs rapports réciproques, en renversant d'ailleurs l'ordre suggéré par la dénomination de notre discipline. Trois étapes doivent en conséquence se succéder dans

notre exposé aux fins de contribuer à dresser la définition de travail recherchée :

- tout d'abord, la nécessité d'éclairer la notion de doctrine politique, ce qui nous entraînera à une discussion de terminologie et à une tentative de détermination de la valeur de la philosophie politique dont les doctrines ne sont que des expressions singulières ;
- puis, l'étude, non moins nécessaire, du mode d'appréhension historique de ces doctrines politiques, ce qui nous entraînera à préciser l'attitude de l'historien des doctrines politiques, ses méthodes particulières, les objectifs possibles, hypothétiques, de sa recherche ;
- enfin, la nécessité de situer, d'intégrer la discipline ainsi précisée dans ses éléments constitutifs, dans le contexte politique, plus particulièrement dans le contexte de l'étude scientifique des choses politiques, en précisant ainsi la part qui est faite à l'histoire des doctrines politiques par les *political scientists*.

Qu'on ne s'attende pas cependant à un exposé de principes qui serait peu dans la tradition historienne à laquelle nous nous rattachons, mais plutôt au compte rendu d'une réflexion sur les perspectives essentielles de recherche, d'enseignement, d'une discipline relativement nouvelle dans ses exigences scientifiques. Notre but est en effet de chercher à élaborer ici, non une détermination à prétentions exhaustives, mais, de préférence, ce qu'on pourrait appeler une définition de travail, susceptible sans cesse à l'avenir d'être remise au point, d'être soumise à la critique, au gré des progrès mêmes de la recherche et de la méthodologie.

### *Doctrine politique*

Notre première tâche consiste donc à essayer de déterminer ce qu'il faut précisément entendre par *doctrine politique*. Cela revient à poser, et à tenter de résoudre, un délicat problème de terminologie. En effet, nombreuses sont les différentes dénominations qui recouvrent notre discipline. Nous avons déjà fait état de la notion de doctrine politique; pour avoir en main toutes les données du problème, il convient de lui ajouter les termes suivants, fréquemment employés par les auteurs anglo-saxons : *political thought*, *political theory* et *political philosophy*. Et appuyons-nous pour donner définitions à ces différents termes sur les propos de quelques auteurs « classiques » de la philosophie politique ou de l'histoire des doctrines politiques.

Première définition, première distinction, celle faite par sir Ernest Barker entre la *political thought* et la *political theory*. La première

est considérée comme « the thought of a whole society ; and it is not necessarily, or often, self-conscious. It is an activity of mind; but one naturally thinks of it as a substance or content rather than as an activity. It is the complex of ideas which is entertained — but not, as a rule, apprehended — by all who are concerned in affairs of state at a given period of time. It is such thought which makes history ; and history is the mirrored reflection, or the reverse side, of such thought. ... A political thought ... is immanent in each historical process... ». Quant à la seconde, sir Ernest Barker la considère comme « the speculation of individual minds (though it may well become, and in the process of time often does become, the dogma of a school) ; and, as such, it is an activity of conscious thought, which is aware both of itself as it thinks and of the facts about which it thinks... »<sup>1</sup>.

De ces textes du grand savant britannique qui, soit dit en passant, est l'une des rares personnalités qui aient réussi ce tour de force intellectuel d'être, aussi valablement et sans confusion, philosophe politique et historien des doctrines politiques, ressort une première distinction, *political thought* faisant allusion à un phénomène de représentations, de mentalités collectives, facteur du développement historique, tandis que *political theory* insiste sur le phénomène d'élaboration individuelle, personnalisée, d'un système de réflexion à partir de la réalité politique.

Complétons maintenant cette dernière définition — *political theory* — par celle, circonstanciée, donnée par Georges H. Sabine, dans l'introduction de son manuel fondamental, *A History of Political Theory*<sup>2</sup>. M. Sabine considère la « théorie politique » comme un corps de réflexion, un système de pensée, une doctrine, formulés en fonction de facteurs personnels, de jugements de valeurs, sinon de préjugés, qui ont pour effet de modifier, sinon de fausser la perception des faits et de présenter l'interprétation de ceux-ci de façon singulière, même si, ajoute-t-il, certaines opinions avancées se sont trouvées — objectivement — confirmées par des faits ultérieurs. Pareille argumentation vient, on le sait sans peine, à l'appui de celle de sir Ernest Barker : pensée politique, phénomène collectif ; théorie politique, phénomène résultant d'une construction individuelle par la pensée, d'une réflexion sur la politique.

<sup>1</sup> *Cambridge Ancient History*, tome VI, pp. 505-506.

<sup>2</sup> Il existe plusieurs éditions successives de ce manuel fondamental : 1<sup>re</sup> édition anglaise, 1937 ; 2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée, 1951 ; 3<sup>e</sup> édition, également revue et augmentée, 1963, Londres, Harrap, in-8, XII - 948 p.

Si l'on poursuit l'examen de cette dernière notion, on s'aperçoit qu'elle peut être sans peine assimilée, étant donné ses éléments de définition, à la notion française de *doctrine politique*. De celle-ci, on peut donner, en consultant et en confrontant diverses définitions savantes, les éléments constitutifs suivants : d'abord, la cohérence d'un ensemble de notions, de réflexions ; puis, une interprétation, abstraite, théorique, des faits, qu'on présente comme vraie de façon plus ou moins absolue ; enfin, une intention d'orienter l'action de l'homme à qui on fournit, dans le cadre d'un rapport de maître à disciple, les moyens d'interpréter, à son tour, les faits.

Ces éléments acquis, reste à définir la notion de philosophie politique qui, visiblement, se situe à un niveau supérieur par rapport à l'équivalence *political theory - doctrine politique*. Empruntons tout d'abord — et nous nous en excusons auprès des philosophes qui prennent connaissance de ce texte — deux définitions à des *political scientists*. M. Georges Burdeau, dans sa *Méthode de la science politique*<sup>1</sup>, la définit comme une « démarche intellectuelle orientée vers les fins absolues de l'ordre politique », tandis que M. Jean Meynaud, dans son *Introduction à la science politique*<sup>2</sup>, énonce une autre définition sous la forme suivante : « La philosophie politique serait la méditation sur une catégorie particulière de phénomènes en fonction d'une philosophie systématique. » Des éléments sont communs à ces deux définitions, celui d'une réflexion sur un certain ordre de choses précis, l'ordre de la politique, et, surtout, ce qui est plus que ce qui était dit à propos de *political theory - doctrine politique*, celui de l'orientation visée, donnée, en fonction d'une position philosophique déterminée.

La définition même donnée par un critique de la démarche suivie par M. Leo Strauss dans l'élaboration de sa philosophie politique, vient nous montrer que nous sommes sur la bonne voie : « La philosophie politique elle-même part des idées politiques des citoyens, des problèmes concrets qu'ils se posent, des conflits qui les opposent pour, en les clarifiant, aboutir à poser dans l'absolu les questions qu'ils se posent *in concreto*. »<sup>3</sup>

Autre confirmation des éléments constitutifs de la philosophie politique, en suivant à nouveau M. Pierre Mesnard qui se demande

<sup>1</sup> Georges Burdeau, *Méthode de la science politique*, (Paris), Dalloz, 1959, (Précis Dalloz), p. 76.

<sup>2</sup> Jean Meynaud, *Introduction à la science politique*, Paris, A. Colin, 1959 (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, N° 100), p. 27.

<sup>3</sup> Recension de Pierre Hassner, dans *Revue française de science politique*, 1960, p. 947.

si une philosophie politique est possible et à quelles conditions, ceci dans la suggestive introduction qu'il donne à son ouvrage remarquable sur *L'Essor de la philosophie politique au XVI<sup>e</sup> siècle*. Il part de la position, déjà signalée comme malaisée, du philosophe face à la chose publique. En effet, le philosophe se trouve, pour saisir cet ordre de réalité qui est celui de la politique, obligé d'abandonner la pure méthode réflexive, pour adopter celle de l'observation et de l'analyse positives. Dès lors, il paraît y avoir dilemme, le philosophe qui veut rester sur son terrain se trouvant face à des obstacles qu'il a contribué à dresser, notamment face à ce que M. P. Mesnard appelle « l'idole impressionnante d'une société conceptuelle, globale et indissoluble... »<sup>1</sup>; idole qui constitue un obstacle à l'édification d'une politique rationnelle, tenant compte de toute la complexité, de tout le pluralisme de la réalité politique. C'est alors que M. Mesnard dénonce l'arbitraire du dilemme en montrant combien plus la réflexion philosophique peut étayer l'analyse scientifique, positive, du donné politique, en énonçant les conditions mêmes d'une philosophie politique, et en admettant la compatibilité entre la méthode d'observation et le travail de l'intelligence discursive: « La personnalité forte qui réfléchira sur le cadre de son existence saura capter, non seulement la différence des principes qui animent les divers groupes, mais les chocs de tendances qui se font jour dans chacun d'eux. C'est sur cette diversité ... que se manifestera le jugement du philosophe comme une puissance de choix ou de conciliation... » Et M. Mesnard ajoute: « Si le théoricien politique réfracte les milieux de son temps, c'est selon son indice propre. L'étude de sa doctrine devra donc faire apparaître non seulement l'influence des événements et des courants contemporains, mais encore l'effort de synthèse et de construction accompli par la philosophie... »<sup>2</sup>

Dès lors se trouve éclairé de façon plus précise le double caractère de la philosophie politique : prise de conscience des données du problème de la cité, construction rationnelle impliquant « choix ou conciliation » face au donné interprété. Dans de telles conditions, « il peut donc y avoir des philosophies politiques, et même mieux, une méthode pour étudier leurs écrits »<sup>3</sup>.

Un dernier élément reste à noter, que va nous fournir M. Roger Labrousse, auteur d'une remarquable *Introduction à la philosophie politique* : « La philosophie politique, écrit-il — en l'opposant à la

---

<sup>1</sup> Pierre Mesnard, op. cit., p. 2 ; souligné par l'auteur.

<sup>2</sup> Pierre Mesnard, op. cit., p. 3.

<sup>3</sup> Pierre Mesnard, op. cit., p. 4.

science politique, conçue d'ailleurs curieusement comme une pure sociologie politique à tendances explicatives — est essentiellement *normative*, car c'est une construction théorique fondée sur un jugement de valeur. Elle considère les relations politiques, non dans leur réalité, comme le fait la sociologie, mais en tant qu'idéaux... Partant d'une conception générale de l'homme, et parfois de la divinité, elle la projette dans le champ de la politique afin de constituer un modèle idéal qui serve de critère pour qualifier — voire de but pour modifier — la conduite réelle des gouvernants et des gouvernés... » Et M. Labrousse d'ajouter que le but de la philosophie politique « consiste à porter un jugement de valeur sur les normes reçues et sur les institutions en vigueur au nom des valeurs adoptées par le philosophe ou par son école... »<sup>1</sup>. Ces citations ont pour avantage de nous faire percevoir clairement la dimension normative de toute philosophie politique, dimension qu'il convient de ne jamais négliger.

Dès lors, il est possible de conclure sur la question de la philosophie politique et de son contenu. Elle comporte en tant que démarche inspirée par une philosophie particulière (« choix ou conciliation ») un double aspect, qu'on peut vulgairement qualifier de réaliste et d'idéaliste. Ces deux éléments coexistent, ou se manifestent successivement, ou encore se supplantent l'un l'autre suivant les cas: ils n'en restent pas moins perceptibles, la méthode réflexive de la philosophie, ses fins normatives donnant forme théorique, abstraite, à un jeu de données concrètes. Ainsi la *political theory*, la doctrine politique, se trouve située comme système individuel, singulier, de réflexions conçues selon les modes de la philosophie politique. Ainsi il apparaît que notre discipline a pour objet l'étude, selon une méthode qui reste à définir, des théories, des doctrines, politiques ainsi définies.

Il reste toutefois, dans ce propos, une dernière question qui doit être examinée, celle de savoir ce qui peut, dans l'attitude même du philosophe politique, être utile à celui qui s'occupe d'en analyser les systèmes sous l'angle historique. En effet, il s'agit pour l'historien d'éviter de faire, face au philosophe, ce complexe d'infériorité si vivement dénoncé par M. Henri Marrou dans son précieux ouvrage *De la Connaissance historique*<sup>2</sup>, complexe d'infériorité qui pourrait

---

<sup>1</sup> Roger Labrousse, *Introduction à la philosophie politique*, Paris, M. Rivière, 1959 (« Bibliothèque des sciences politiques et sociales »), pp. 10-11.

<sup>2</sup> Henri-Irénée Marrou, *De la Connaissance historique*, Paris, Ed. du Seuil, 1954, p. 10 : « ... Il est temps de réagir contre le complexe d'infériorité (et de supériorité : la psychologie nous révèle cette ambivalence et la morale cette ruse de l'orgueil) que les historiens ont trop longtemps entretenu vis-à-vis de la philosophie... »

être plus marqué et, par conséquent, plus nocif encore pour l'historien des théories de philosophie politique que pour l'historien des relations internationales ou des mouvements sociaux, par exemple. Il s'agit aussi pour l'historien d'éviter l'attitude qui fut critiquée à plus d'une reprise par Lucien Febvre, notamment dans sa leçon inaugurale au Collège de France en 1933, attitude selon laquelle « les historiens n'ont pas de très grands besoins philosophiques... »<sup>1</sup>. Il s'agit surtout de noter ce qui dans l'effort du philosophe est à refuser avec netteté et ce qui est à prendre en considération comme utile. Sur ce point, les choses peuvent être dites simplement. L'histoire des doctrines politiques se veut une discipline s'inspirant des méthodes d'analyse positive ; en conséquence, il est clair que l'historien dira non à l'orientation normative de la philosophie en général, de la philosophie politique en particulier. En revanche, l'historien, étant donné les prétentions scientifiques de sa discipline, pourra sans difficulté dire oui à deux éléments des modes de réflexion de la philosophie. D'une part, oui à la nécessité d'une problématique, c'est-à-dire d'une manière précise de formuler les hypothèses de travail, de poser les questions, de déterminer les éléments mêmes des problèmes à élucider, étant donné que, sur ce point, le philosophe politique, notamment par la manière dont il réagit, face aux données de la politique, peut fournir de précieuses hypothèses de travail à l'historien des doctrines politiques. D'autre part, oui à la constante exigence, à l'effort soutenu de la philosophie en ce qui concerne la méthodologie, l'historien, sur ce point aussi, ne pouvant que se rallier à une telle attitude qui, si elle est observée, peut seule donner à sa discipline le caractère scientifique qu'elle revendique.

### *Mode d'appréhension historique*

Le temps est venu d'ailleurs de donner quelques éclaircissements sur cette méthodologie et plus généralement sur le mode d'appréhension historique des doctrines politiques.

« Dans le cerveau [d'un philosophe politique] ..., circonscrire d'un coup de bistouri bien tranchant le compartiment des « idées politiques » — l'enlever ensuite en le séparant de tout ce qui l'entourait, de tout ce qui l'encadrait en coupant les artères et les nerfs qui lui donnaient la vie — et puis décrire cette chose morte comme si la

---

<sup>1</sup> Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953, p. 4.

vie ne s'en était point retirée, jamais un historien n'adhérera à semblable méthode... »<sup>1</sup>

Ainsi s'exprimait, en 1927, Lucien Febvre dans la recension d'un ouvrage d'histoire des idées politiques traitant de l'« esprit de la Réforme ». L'attitude est nette et nous nous y rallierons sans réserve en l'étendant à la totalité de l'histoire des théories politiques. Il serait en effet inconcevable qu'un historien acceptât de considérer l'une de ces théories politiques, l'un de ces systèmes de philosophie politique en l'isolant complètement de son contexte. Pourtant, Lucien Febvre a écrit ces lignes, qui demeurent actuelles, ce qui tend à prouver que cette méthode quasi « chirurgicale » a été pratiquée et continue de l'être. Un bref coup d'œil sur la bibliographie même de notre discipline convaincrait rapidement quiconque l'envisagerait d'une manière critique. Il est, en effet, certain que l'historien des doctrines politiques a aujourd'hui à sa disposition un grand nombre d'instruments de travail qui sont loin de répondre à tout ce qu'il pourrait en attendre. Beaucoup trop d'études systématiques, en elles-mêmes fort honorables dans leurs intentions — philosophiques le plus souvent — et dans la réalisation même, isolent une théorie politique, soit du contexte dans lequel elle a été formulée, soit des prolongements qui ont été les siens dans le temps, prolongements dont l'étude même pourrait se révéler plus importante, parfois, que celle de la théorie même qui leur a servi de point de départ. Trop peu d'études sont entreprises réellement en partant d'une optique historienne de la question. Et pourtant, ce sont ces études qui sont indispensables: leur manque constitue l'une des difficultés essentielles de l'historien des doctrines politiques qui se trouve constamment devoir, dans l'étude d'ouvrages de seconde main d'inspiration philosophique, faire le départ — nécessaire — entre la doctrine analysée et les propres positions philosophiques de celui qui se livre à cette analyse. Complications inutiles à l'essor d'une discipline scientifique, mais le constat même de cette difficulté a au moins l'avantage de souligner la modernité du mode d'appréhension historique des doctrines politiques, qui attend des chercheurs qui veuillent se lancer, en historiens, j'y insiste, dans l'analyse et l'explication des théories politiques inseparables et inséparées de leurs contextes respectifs.

Selon quelles méthodes particulières conduire cette étude ? Il ne saurait être question ici de développer toutes les méthodes dans leurs fins et leurs applications singulières. Mais, dans le but de contribuer à l'élaboration de la définition de travail recherchée, il convient de

---

<sup>1</sup> Lucien Febvre, op. cit., p. 76, parlant de l'ouvrage de G. de Lagarde, *Recherches sur l'esprit de la Réforme*, Paris, Picard, 1926.

souligner les éléments suivants : — l'attitude de l'historien face à la théorie politique qu'il analyse ; — les orientations de recherche que l'historien peut être amené à suivre dans cette analyse ; — la question, inévitable, du moyen, du risque aussi, d'expliquer en termes d'historien une pensée le plus souvent d'inspiration philosophique.

L'attitude de l'historien, en pareille occurrence, peut être précisée simplement. Elle doit être dominée essentiellement par les exigences de la compréhension la plus concrète possible d'un certain nombre de « sources » envisagées de la façon la plus manifeste possible dans ce qui fait leur particularité, sinon leur singularité. Ce qui nous entraîne à définir, d'une part, l'attitude psychologique que possètent un tel effort de compréhension, d'autre part, la nature de ces « sources » qui sont à comprendre.

S'il est impossible de revenir ici sur toutes les exigences psychologiques que suppose l'exercice du métier d'historien, il est loisible au moins de noter qu'elles conduisent toutes à une exigence majeure, fondamentale, celle d'une disponibilité d'esprit constante, lucide, à la rencontre du document et surtout à la rencontre de l'homme ou des hommes qui se signalent à travers le document, la « source », le témoignage. Dans cet « effort — et je cite ici Henri Marrou<sup>1</sup> — en un sens créateur par lequel l'historien, le sujet connaissant, établit un rapport entre le passé qu'il évoque et le présent qui est le sien », dans cet effort dont l'histoire est le résultat, la rencontre avec l'autre est le moment le plus précieux, avec ses interrogations anxieuses, avec ses incertitudes quant aux réponses.

Dans cet ordre d'idées, on doit noter la position privilégiée de l'historien des doctrines politiques qui se ménage des rencontres avec un autrui du passé proche ou lointain d'une exceptionnelle valeur. Comment ne pas souligner toute l'excitation de cette seule passion intellectuelle que doit s'autoriser l'historien, cette passion de la compréhension, lorsque l'interlocuteur se trouve être, par exemple, le Platon, auteur des *Lois*, vieilli, mais angoissé par le vieux problème de la cité qu'il n'est pas sûr de pouvoir parvenir jamais à résoudre ; le saint Augustin de la *Cité de Dieu*, emporté dans sa magistrale polémique, conduite selon les règles d'une réthorique stricte qui n'enlève rien à son pouvoir de conviction ; le Machiavel aigri qui dédie à un tyran Médicis un ouvrage destiné à lui plaire, tout en travaillant à l'élaboration d'une théorie politique opposée dans ses conclusions à celles énoncées dans le *Prince* ; le Montesquieu ambigu et ambitieux de l'*Esprit des Lois*, qu'il rédige si curieusement qu'il semble qu'il

---

<sup>1</sup> H.-I. Marrou, op. cit., p. 55.

faille lire autant entre les lignes que les lignes elles-mêmes ; le Lénine des années actives tant sur le plan de l'organisation de la révolution que sur le plan idéologique, élaborant ses multiples manifestes de combat qui ont nom *Impérialisme, stade suprême du capitalisme* ou *L'Etat et la Révolution* ; et j'en passe... Il est en tout cas clair que la conduite fructueuse de tels dialogues volontairement provoqués et consciemment dirigés requiert, de la part de l'historien, l'application d'une méthode critique de caractère dialectique qui, par sa souplesse même, doit permettre d'atteindre les résultats les plus précis.

Mais il conviendrait maintenant de mieux situer l'interlocuteur, c'est-à-dire ces « sources » auxquelles recourt l'historien. « Grandes œuvres » d'abord, telles que celles que l'on trouve analysées de façon brillante par M. J.-J. Chevallier dans son ouvrage *Les grandes Œuvres politiques*<sup>1</sup>, à savoir par exemple, le *Prince*, le *Léviathan*, l'*Esprit des Lois*, le *Contrat social*, la *Démocratie en Amérique*, le *Manifeste communiste*, l'*Etat et la Révolution*, *Mein Kampf*... Mais l'histoire des doctrines politiques, la chose est claire, ne saurait se borner à une liste de sources singulières, ainsi limitée. Son donné d'étude est infinité plus vaste, et il convient ici — plus opportunément qu'à un autre endroit de cet exposé — de noter la différence qui doit être faite entre la doctrine qui peut se trouver incarnée dans l'une de ces « grandes œuvres », et l'idée politique qui, à la fois plus vague et plus dynamique avec son aspect de représentation collective, peut se trouver concrétisée quasiment partout et dont la formulation même peut, doit, attirer l'attention de l'historien ; formulation qu'il pourra trouver aussi bien dans des pamphlets, dans l'énoncé de slogans politiques, dans le texte ou l'image d'une affiche électorale, pour ne retenir que des exemples extrêmes. Il apparaît indispensable ainsi de ne pas restreindre aux seules « grandes œuvres » le catalogue des sources de l'historien des doctrines politiques, mais de lui reconnaître le droit d'aller analyser ces idées politiques, fluides, difficiles à saisir, mais qui sont la preuve, la résultante même de l'influence de l'une de ces « grandes œuvres », de l'une de ces doctrines politiques, d'ailleurs plus souvent mal comprises, mal interprétées, que saisies avec justesse, le schéma d'interprétation prenant alors plus d'importance, plus de vitalité que la théorie politique originelle.

Une question se pose alors, logiquement : selon quelles orientations hypothétiques l'historien va-t-il tenter d'appréhender ce vaste donné ? Ici ce ne sont que suggestions, que conjectures, que nous

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Chevallier, *Les grandes Œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Paris, A. Colin, 1949, XIII - 406 p. (« Sciences politiques »).

pouvons formuler, mais il nous semble que les recherches peuvent s'orienter dans quatre directions fondamentales.

Tout d'abord, il serait heureux que puisse se constituer une sorte de « typologie » des sources de l'histoire des doctrines politiques. En effet, les œuvres, les textes qui constituent ces sources apparaissent hétérogènes de nature, de caractère. Les unes sont des œuvres philosophiques pures, telle la *République* de Platon ; d'autres sont les résidus d'un enseignement magistral, telle la *Politique* d'Aristote ; d'autres, encore, sont des œuvres de circonstances plus ou moins structurées, comme le *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* de Sieyès, comme les articles d'Armand Carrel dans le *National* de la monarchie de Juillet, comme nombre d'autres pamphlets et articles de journaux ; d'autres, enfin, ne comportent qu'une formulation indirecte de théories politiques, telles les œuvres historiques, de Thucydide à Michelet ou à Toynbee. Il apparaît alors, à y regarder de plus près, qu'il doit être possible, en s'en tenant à des caractères externes ou internes communs, à des analogies formelles, à des similitudes de genre ou de composition, d'opérer ainsi un premier tri, un premier classement, à l'intérieur de ce donné de recherche si riche.

Seconde « typologie » à tenter, celle des auteurs. On ne peut manquer d'être frappé par l'hétérogénéité, là aussi, des personnalités qui formulèrent des théories politiques ou défendirent des thèses politiques. Le constat même de ces singularités conduit dès lors à l'analyse nécessaire et parallèle de deux éléments : — la biographie propre de l'auteur dans la mesure où elle peut être connue ; — le contexte historique entendu au sens large, dans lequel cette biographie s'est insérée. De l'analyse des rapports mêmes de ces deux éléments peuvent naître des constatations susceptibles de fonder la « typologie » des auteurs.

S'il est permis de faire état de l'une de ces constatations, à titre d'hypothèse, il est curieux de remarquer que nombre de théories politiques ont été formulées par des hommes qui, ou bien n'avaient pas réussi à faire carrière dans la politique active, ou bien avaient vu cette carrière politique bien commencée s'interrompre de façon brusque de par la pression même de l'événement, ou bien encore interrompirent volontairement cette dernière politique inaugurée de façon apparemment satisfaisante. Que l'on pense à Platon, à Machiavel, à Montesquieu, à Tocqueville, par exemple. Dans quelle mesure — et nous ne faisons que poser la question — ce facteur « biographique » a-t-il influencé, sinon orienté, la formulation de la doctrine politique ? D'aucuns diront que c'est là tenter de répondre à une question analogue dans sa nature à celles que se posèrent et se posent encore une certaine catégorie d'historiens de la littérature de la lignée de

Sainte-Beuve, que l'on accuse de se livrer à des recherches érudites d'une utilité contestable quant à la compréhension intrinsèque de l'œuvre. Ce n'est point là notre avis, dans la mesure, toutefois, où cette recherche — sans doute érudite, mais indispensable — conduite soit sur l'histoire personnelle de l'auteur, soit sur les rapports de l'auteur avec l'histoire qui lui est contemporaine, se trouve complétée par ce que nous serions tenté d'appeler une analyse « structurelle » de la source utilisée.

Avec l'application de ce type d'analyse, qui implique l'étude des œuvres-« sources » par l'intérieur, se dessinera une troisième « typologie », celle des diverses méthodes d'appréhension de la réalité politique appliquées par les auteurs de théories politiques. Constituer une telle « typologie » exige l'étude approfondie de la source, à la fois en elle-même, dans ses structures propres et dans ses rapports avec la réalité politique qu'elle décrit. Ainsi se trouve esquissée ce qui constitue sans doute la tâche la plus complexe, mais aussi la plus authentique, de l'historien des doctrines politiques. Celui-ci se doit alors d'appliquer — ce qui est suivre une orientation analogue à celle de la critique et de l'explication littéraires les plus modernes — une méthode propre à faire ressortir de la lecture de l'œuvre politique le rythme intérieur, la structure telle que l'auteur l'a envisagée et telle qu'elle apparaît réellement, les nuances, les éclairages résultant de l'usage d'un certain vocabulaire ; méthode qui doit être assez souple pour s'adapter à la nature particulière de chacune des œuvres mises en lecture — travail d'application qui, soit dit en passant, sera l'un des éléments essentiels des séminaires d'étude de textes politiques. Là, à notre avis, doit porter le plus gros effort de l'historien des théories politiques, car, sur ce point, la bibliographie existante nous fait sentir à quels résultats, presque diamétralement opposés, peuvent parvenir des chercheurs qui, pourtant, analysent la même œuvre au moyen de méthodes plus ou moins complexes.

Qu'on examine, par exemple, à propos des *Lois* de Platon, les conclusions de l'ouvrage de M. Vanhoutte<sup>1</sup>, entreprenant de lire les *Lois* selon les indications mêmes que Platon a situées dans son œuvre quant à la structure et aux rythmes intérieurs de celle-ci, et constatant l'échec littéraire, sinon philosophique, de cet étrange dialogue ; et celles de M. G. Morrow<sup>2</sup>, entreprenant de lire les *Lois* sans jamais

---

<sup>1</sup> M. Vanhoutte, *La Philosophie politique de Platon dans les Lois*, Louvain, Publications universitaires, 1953, IX - 466 p. (Université catholique de Louvain).

<sup>2</sup> Glenn R. Morrow, *Plato's Cretan City. A Historical Interpretation of the « Laws »*. Princeton, Princeton University Press, 1960, XXII - 623 p.

perdre de vue les intentions concrètes de Platon visant à l'édification d'une codification aussi complète et minutieuse que possible pour une cité à fonder, et montrant alors, avec toute la netteté d'un historien maître de sa méthode, combien Platon s'est inspiré des structures juridiques et politiques de cette cité athénienne, qu'il critique pourtant très durement dans d'autres œuvres, en construisant ainsi un système cohérent et valable.

Reste une dernière orientation de recherche à signaler, qui réserve à l'historien des enquêtes non moins difficiles; orientation qui conduit à l'étude de l'ensemble des phénomènes de diffusion d'une théorie politique, constituant ainsi une quatrième « typologie », consacrée particulièrement à l'analyse du passage de la doctrine à l'idée politique, sinon à l'idéologie politique. Il est impossible ici d'évoquer tous les aspects de telles études qui, elles aussi, n'en sont qu'au début de leur développement. Il n'y a, en effet, pas si longtemps qu'on s'occupe de l'analyse scientifique de phénomènes tels que le mécanisme d'insertion de la théorie politique dans le contexte politique, la distorsion que subit presque inévitablement une doctrine politique dès le moment où elle entre en contact avec l'opinion publique, l'extension même de la diffusion sur le plan concret, au sens des orientations de recherches données par M. Robert Escarpit dans son petit essai de *Sociologie de la littérature*<sup>1</sup>. Dans le cas d'une telle « typologie », à regarder la bibliographie existante, on constate rapidement que presque tout est à faire, à commencer par une véritable étude de linguistique politique qui, si elle a été entreprise partiellement pour certains termes de l'antiquité grecque, demeure à établir presque complètement pour les idéologies modernes et contemporaines.

Tel est donc le programme de recherches, très diverses, grossièrement esquissé, qui peut figurer sous l'étiquette de l'histoire des doctrines politiques, telle que nous l'entendons dans cet essai de définition.

Une question pourrait alors être légitimement posée, une objection, faite par les philosophes et plus particulièrement par les philosophes politiques, comme le signale M. Henri Marrou, citant le philosophe Henri Gouhier dans l'ouvrage auquel il a déjà été fait allusion: « Dans une telle histoire des philosophies [et nous ajoutons : politiques], — s'agit-il encore de philosophie ?... »<sup>2</sup> Et H. Marrou de préciser le problème en ajoutant : « En insérant trop intimement la

---

<sup>1</sup> Robert Escarpit, *Sociologie de la littérature*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, 128 p. (« Que sais-je ? », N° 778).

<sup>2</sup> H.-I. Marrou, op. cit., p. 261, citant Henri Gouhier, *L'Histoire et sa philosophie*, Paris, (1952), p. 138.

pensée dans la vie des hommes qui l'ont conçue, n'allons-nous pas dissoudre la vérité et donc la réalité de la pensée dans le flux temporel et glisser au relativisme de l'*Historismus* ?... »<sup>1</sup> La question est majeure, mais les orientations de recherche que nous avons esquissées plus haut nous paraissent montrer que, si notre préoccupation essentielle est d'ordre positif, scientifique, en bref, d'ordre historique, nous n'entendons jamais négliger le contenu intrinsèque des théories politiques et des idées qui en découlent, théories, idées, qui sont l'objet même de notre futur enseignement.

D'ailleurs, donnons encore une fois la parole à H. Marrou qui est une autorité aussi bien en matière de méthodologie historique qu'en matière d'histoire de la pensée philosophique : il constituera le meilleur de nos répondants, face à cette objection. « Si, en effet, l'historien se penche avec tant d'inquiète et scrupuleuse curiosité, quand il étudie une pensée d'autrefois, sur l'homme qui l'a conçue, sur sa personne et ce qui l'entoure — sur les occasions, souvent futiles, toujours extraordinairement contingentes au regard du contenu doctrinal, qui l'ont amené à la formuler — sur les œuvres où il s'exprime, leur genre littéraire, leur texte et ses vicissitudes, ne faisant grâce ... de la moindre particule de liaison, — ce n'est pas pour le plaisir de l'anecdote, ni mû par l'ambition illusoire de « réduire » cette pensée à ses conditions d'apparition, mais besoin de comprendre... »<sup>2</sup> Ainsi, ajoute H. Marrou, « l'étude historique, poussée à fond, n'est pas une école de relativisme ; ... elle n'aboutit pas à dissoudre la pensée dans son environnement culturel, ou social, ou dans rien d'autre : elle est l'occasion, et le moyen, d'une redécouverte, d'une reprise, d'un enrichissement... »<sup>3</sup>. On ne saurait mieux définir les visées profondes, dernières, d'une étude historique positive s'attachant à la compréhension des systèmes de réflexion divers, formulés en partant du donné politique : on excusera dès lors la longueur de ces citations.

### *Rapports avec la science politique*

Reste une dernière question à soulever dans cet essai de définition, celle de la place de l'histoire des doctrines politiques dans le contexte des sciences humaines, et plus particulièrement la question de ses rapports avec la science politique. En effet, il est indispensable de prendre conscience que l'enseignement que nous sommes appelé à

---

<sup>1</sup> H.-I. Marrou, op. cit., p. 262.

<sup>2</sup> H.-I. Marrou, op. cit., p. 269.

<sup>3</sup> H.-I. Marrou, op. cit., p. 270.

donner ne s'insère pas dans une faculté des Lettres ou dans une faculté de Droit, mais bien dans une école de Sciences sociales et politiques, ce qui contribue sans doute à lui donner des objectifs relativement précis, sinon à déterminer une pédagogie particulière.

Sans entrer dans le détail, il convient de noter que l'attitude des chercheurs en science politique est très variable suivant les écoles, face à l'histoire des doctrines politiques. Si, par exemple, les *political scientists* appartenant à la tendance « behaviouriste » considèrent l'histoire des théories politiques comme négligeable, parce qu'entachée du péché irrémissible de subjectivité<sup>1</sup> ; si M. G. Burdeau, dans sa *Méthode de la science politique*, ne retient d'intéressant dans notre discipline, à côté de l'étude des doctrines elles-mêmes, en lui donnant la même valeur, que l'étude des distorsions que subissent les idées politiques<sup>2</sup>, il est heureusement des *political scientists* qui font la part plus belle à l'histoire des doctrines politiques, et, parmi eux, M. J. Meynaud, qui écrit que l'historien des doctrines politiques contribue à l'« introduction de la dimension historique dans la science politique... »<sup>3</sup>. Il est clair, par tout ce que nous avons dit antérieurement, que nous nous rallions sans réserve à une telle optique.

En pareille situation, il convient rapidement d'énumérer les objectifs de l'enseignement proprement dit de l'histoire des doctrines politiques. Si l'on suivait M. Maurice Duverger, dans ses *Méthodes de la science politique*<sup>4</sup>, l'histoire des doctrines politiques pourrait être considérée tout d'abord comme l'histoire de la science politique, avec sa phase « préhistorique » jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et sa phase « positive », commençant au siècle dernier. Mais ce n'est là qu'un objectif nettement secondaire. Beaucoup plus importante est la question de savoir quelle valeur attacher aux diverses périodes de l'histoire des doctrines politiques. Sur ce point, les positions sont variées, mais l'analyse des positions extrêmes peut nous permettre de mieux saisir le problème. Postisions extrêmes: — snobisme du passé; — choix des œuvres essentielles en fonction d'un critère de « modernité ». Positions qui nous apparaissent aussi peu scientifiques l'une que l'autre.

<sup>1</sup> Cf. à ce propos, Jean Meynaud, *La Science politique. Fondements et perspectives*. Etudes de Science politique, 1, 1960, p. 202 et p. 207, note 7.

<sup>2</sup> G. Burdeau, op. cit., p. 428 : « ... Le politicologue ne se substitue pas à l'historien des idées politiques et sociales. Ce qui l'intéresse, c'est la doctrine en tant qu'elle est engagée; par conséquent, les déformations qu'elle subit en vue de l'action doivent retenir son attention au moins autant que son inspiration première... »

<sup>3</sup> J. Meynaud, *Introduction à la science politique*, p. 23.

<sup>4</sup> Maurice Duverger, *Méthodes de la science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959, pp. 33 ssq.

En fait, le problème doit être posé autrement : plutôt que de juger selon des critères de valeur normative des plus discutables, il convient de l'aborder sans jamais perdre de vue la continuité historique, en s'efforçant d'être sensible aux rythmes divers qui sont repérables dans ce développement, dans l'évolution de l'histoire de la pensée politique. C'est ici que nous ne pouvons que signaler tout l'intérêt qu'il y a à examiner de près — cas exemplaire — les hypothèses de travail fournies à l'historien par un philosophe politique qui est l'un des rares chercheurs à avoir tenté de rendre compte des diverses « vagues » du développement de la philosophie politique<sup>1</sup>. Il distingue deux « vagues », celle de la philosophie classique de Platon à la fin du Moyen Age et celle de la philosophie moderne, à partir de Machiavel. Distinction en apparence banale, mais qui cesse de l'être, si l'on considère avec M. Strauss que la philosophie politique classique connaît une formulation en quelque sorte « directe », s'agissant d'une discipline intellectuelle en plein processus de constitution, tandis que la philosophie politique moderne comporte une formulation « indirecte », tant il est vrai que les théoriciens, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, demeurent prisonniers de certains schèmes de la philosophie classique, marquée nettement par la tendance idéaliste, utopique même, tout en s'efforçant de donner à leurs réflexions une tendance réaliste, presque positive, pour certains d'entre eux. Ce sont là hypothèses d'un philosophe politique, fondées sur une argumentation subtile qu'il est utile de connaître pour structurer un enseignement.

A cet intérêt de la connaissance de la totalité du développement, et des étapes singulières de la doctrine politique sans préjugés de modernité ou d'ancienneté excessifs et discutables, s'ajoute l'intérêt, souligné par M. Meynaud<sup>2</sup>, que constitue l'histoire des doctrines politiques comme réservoir d'hypothèses de travail dans le domaine des sciences sociales, et plus précisément de la science politique. Sur ce point, nous demeurons persuadé que, dans la mesure où les diverses esquisses de « typologies » distinguées plus haut pourraient prendre forme de façon plus nette, plus élaborée, plus positive, la science politique pourrait y trouver son compte, notamment dans la mesure où elle serait renseignée sur les méthodes des philosophes politiques dans leurs analyses et leurs interprétations du donné politique, sur les schèmes intellectuels qui pourraient ressortir de l'analyse des œuvres

---

<sup>1</sup> Cf. Leo Strauss, *What is Political Philosophy ? and Other Studies*, Glencoe (Illinois), The Free Press, (1959), et la recension de Pierre Hassner dans *Revue française de science politique*, 1960, pp. 945 ssq.

<sup>2</sup> J. Meynaud, op. cit., p. 22.

elles-mêmes, surtout sur les décalages existant entre la théorie politique et les diverses interprétations plus ou moins distordues ou simplistes qu'elle connaît dans le développement même de l'histoire.

Enfin, et ce n'est pas la moindre chose dans un enseignement qui postule une pédagogie précise, l'histoire des doctrines politiques paraît permettre une gymnastique intellectuelle, essentielle à des étudiants qui seront un jour des chercheurs, des enseignants, des praticiens des sciences sociales et politiques. Il n'est pas si aisément de lire correctement un texte politique, d'en saisir le sens global, d'en justifier la signification phrase par phrase, de reconstruire la logique interne de la pensée, de rendre compte de la terminologie utilisée, en bref, de faire de l'explication de textes politiques de façon rigoureuse et disciplinée, tout en pratiquant parallèlement les divers travaux historiens — situation dans le contexte de l'œuvre, de la biographie de l'auteur, de la période historique — mais ne nous engageons pas dans ce qui serait une sorte de « leçon inaugurale » pour séminaire...

### *Conclusion*

Dès lors, la conclusion vient s'imposer d'elle-même à cet essai de définition. Nous pouvons maintenant rassembler les éléments essentiels de la définition de travail que nous cherchions à constituer. L'histoire des doctrines politiques peut être définie comme une science humaine, une science sociale, — qui postule comme objet d'étude un donné constitué par des systèmes de réflexion théorique sur la politique et par les diverses formes d'interprétations données à ces systèmes et de représentations collectives en résultant ; — qui se fonde sur l'emploi de méthodes d'analyse positive et d'hypothèses de travail constamment renouvelées, conçues selon les exigences de compréhension et d'étude du concret de l'histoire scientifique ; — qui fonde ses schèmes intellectuels et pédagogiques avant tout sur l'exigence de coopération au développement de la recherche dans le domaine des sciences sociales et plus particulièrement de la science politique et de l'histoire des mentalités et des représentations collectives, et sur la nécessité d'entraîner de futurs chercheurs et praticiens des sciences sociales à la pratique irremplaçable de la méthode historique, si précisément critique et compréhensive à la fois.

Jean-Pierre AGUET.